

OBJET : Budget de la Commune exercice 2010 - Décision Modificative n° 2.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2313-2,

VU la délibération du 7 avril 2008 prononçant la dissolution de la Caisse des écoles,

VU la délibération du 25 juin 2009 prononçant la dissolution du Syndicat intercommunal pour le transport des élèves du lycée et du collège Weiler de Montgeron,

VU la décision modificatrice n° 2 de l'exercice 2010 concernant les ajustements budgétaires par l'inscription de crédits à la section d'investissement et de fonctionnement,

VU les écritures qui en résultent soit :

Section d'investissement		
chapitre	libellé	DM n°2
001	déficit section d'investissement	0,00 €
020	dépenses imprévues	0,00 €
040	ope.d'ordre de transf. entre sections	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
13	subventions d'investissement	0,00 €
16	emprunts & dettes	137 771,00 €
20	immobilisations incorporelles	0,00 €
204	subventions d'équipement versées	0,00 €
21	immobilisations corporelles	0,00 €
23	immobilisations en cours	0,00 €
27	autres immobilisations financières	600 000,00 €
	dépenses d'investissement	737 771,00 €
10	dotations fonds divers réserves	0,00 €
1068	excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
13	subventions d'investissement	0,00 €
16	emprunts & dettes	-1 400 000,00 €
040	ope.d'ordre de transf. entre sections	000 €
041	opérations patrimoniales	0,00 €
001	résultat d'investissement reporté	0,00 €
021	virement de la section de fonctionnement	137 771,00 €
024	Produits des cessions	2 000 000,00 €
	recettes d'investissement	737 771,00 €

Section de fonctionnement		
chapitre	libellé	DM n°2
011	charges à caractère général	0,00 €
012	charges de personnel	0,00 €
014	atténuations de produits	7 100,00 €
65	charges de gestion courante	0,00 €
66	charges financières	0,00 €
67	charges exceptionnelles	0,00 €
042	ope.d'ordre de transf. entre sections	0,00 €
023	virement à la section d'investissement	137 771,00 €
	dépenses de fonctionnement	144 871,00 €
002	résultat de fonctionnement reporté	41 291,09 €
013	atténuations de charges	0,00 €
70	produits des services	0,00 €
73	impôts et taxes	9 248,00 €
74	dotations participations	94 331,91 €
75	autres prod. de gestion courante	0,00 €
76	produits financiers	0,00 €
77	produits exceptionnels	0,00 €
042	ope.d'ordre de transf. entre sections	0,00 €
	recettes de fonctionnement	144 871,00 €

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A la majorité des voix (3 contre : Mme HACHE-AGUILAR, M. DANIEL + pouvoir),

ADOpte chapitre par chapitre la décision modificative ci-dessus équilibrée comme suit :

En section d'investissement : 737 771 €

En section de fonctionnement : 144 871 €.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Député-Maire



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yverres



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 16 12 10
et de la publication le 16 12 10
Le Maire,

[Signature]